

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Février 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BATI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ENERGIE – ENERGIES RENEUVELABLES

Mr MARY fait part des demandes de travaux que lui ont adressés l'Association les Amis du Théâtre et la directrice de l'Ecole publique.

THEATRE :

Liste des principaux problèmes à étudier en commission bâtiment :

. Remise en état de la grande salle

Murs salpêtreux

État de la porte (issue de secours) et de la fenêtre

Isolation

Peinture

Penser à la conformité de la régie

. Les toitures :

Grande salle (la peinture des tôles est abîmée)

Salle buvette : en très mauvaise état (mousse feuilles herbe qui risque d'endommager les passements de toits de la grande salle)

Mr le Maire a contacté la société CBI mais celle-ci tarde à envoyer sa décision.

. Arrière scène encombré suite à un manque de place pour le stockage des décors et du mobilier non utilisés (agrandissement possible ou non du local décor). A prendre en compte pour être aux normes lors de la prochaine commission de sécurité.

. Chaufferie : fuites d'eau sur plusieurs vannes (surtout à froid)

manque une vitre sur interrupteur extérieur

. Pour les locations de salle :

Le frigo? C'est toujours celui de l'association qui est utilisé

Révision de la machine à laver le sol

Revoir la porte d'entrée en mauvais état (fermeture)

ECOLE HENRI DES :

. Réfection du dortoir : murs en mauvais état et revêtement de sol détérioré

. Bardage du préau très dégradé

. A l'étage dans le local SEP : trous dans le plafond qui provoquent une invasion de mouches et autres insectes.

. Demande pour l'achat d'un caméscope

. Revoir planning ménage

Tous ces points seront étudiés en commission bâtiment.

SALLE DE SPORT :

Mr Mary signale que la Société HES est intervenue la semaine dernière à la salle de sport pour le remplacement des tubes néons et l'entretien du chauffage. Les grilles de chauffage de la salle de sport ont été sécurisées.

Suite aux problèmes de fissurations des murs extérieurs et aux préconisations du Cabinet FARDIN, Mr MARY informe le conseil de la réception de 3 devis pour le ravalement de la façade :

- . Sarl VEQUAUD Bernard : 10533.02 € TTC
- . Entreprise BLANCHARD : 28140,77 € TTC
- . Entreprise FONTENEAU : 19706.40 € TTC

Il faut signaler que l'Entreprise FONTENEAU n'a pas établi son devis en fonction des préconisations du Cabinet FARDIN car elle pense que la solution envisagée par le Cabinet FARDIN ne tiendra pas dans le temps et sa responsabilité personnelle serait engagée en cas de sinistre et elle n'aurait pas de prise en charge de son assurance.

Mr GROLLEAU demande pourquoi on ne fait pas marcher la garantie décennale.

Mr MARY répond que cela ne fonctionne pas car il n'y a pas d'infiltrations.

Mr RENAUDET dit que peut-être la solution serait de poser un bardage.

SALLE DE MUSIQUE ETAGE SALLE DES FETES :

Mr MARY rappelle que la salle est maintenant occupée par 2 associations : L'Association JEPS et l'ACE.

Les convecteurs actuels étant très énergivores, une réflexion devra être menée pour savoir ce qui peut être fait pour diminuer la consommation.

DIVERS AGGLO2B :

Emploi :

Mr MARY a participé à une réunion concernant l'emploi sur le territoire au niveau de l'Agglo2b.

Toutefois l'étude ayant été faite en 2013, elle ne doit plus être vraiment en adéquation avec la réalité du moment. Mr MARY propose de mettre l'étude à disposition des conseillers intéressés.

Mr MARY relève toutefois quelques chiffres :

- Stabilité de l'emploi : taux de 90 à 95 %, les salariés bougent donc très peu. Mais on peut s'interroger sur la raison : est-ce par ce qu'ils se sentent bien dans leur emploi ou est-ce parce qu'il est difficile de retrouver un emploi stable ?
- 69 % des salariés qui travaillent sur Bressuire y résident, lors de la précédente étude ce chiffre atteignait 89 %

Lors de cette réunion, une réflexion a été menée : « Comment favoriser l'emploi sur l'Agglo ». Plusieurs pistes ont été formulées : mettre en place une formation plus adaptée aux besoins + changer l'image du territoire (taux de pénétration de 4 à 5 %).

Mr le Maire précise qu'une expérience est en cours sur Mauléon.

Commission ordures ménagères Agglo :

Rappel : à la base, les communes avaient validé la mise en place de bacs semi-enterrés.

Or l'entreprise BRANGEON préconise maintenant des bacs aériens en doublant leur nombre car elle argumente en disant que le temps de collecte est plus rapide.

Vote de la commission de l'Agglo : 10 personnes sur 17 ont voté contre mais l'avis de la commission n'a pas été pris en compte.

Pour l'instant rien n'a été validé. Affaire à suivre.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

Mr RENAUDET fait le compte-rendu de la réunion du 7 Février 2015.

AMENAGEMENT DERRIERE L'EGLISE :

La commission avait invité le conseil des jeunes et l'association des Randonnées chichéennes pour réfléchir à l'aménagement à mettre en place.

4 jeunes étaient présents : Bérénice RAMBAULT, Natacha PAPIN, Chloé ROBIN et Maxime FUZEAU.

Les Randonnées chichéennes étaient représentées par J. Pierre GIRET et Claude VOUE.

Mr RENAUDET montre le plan des lieux aux conseillers. Le terrain fait environ 3000 m² découpé en 2 parcelles cadastrées.

Plusieurs suggestions ont été émises :

- Création d'un préau (souhait des Randonnées chichéennes)
- Installation de tables de pique-nique
- Jachères fleuries

La commission souhaite faire participer le conseil des jeunes et pense leur proposer de concevoir les esquisses du plan d'aménagement.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DERRIERE L'ANCIENNE ECOLE DE NANTILLY :

Mr RENAUDET montre le plan des lieux aux conseillers.

Le propriétaire de l'ancienne école souhaite créer une sortie pour véhicule par l'arrière de l'école.

Mr RENAUDET précise que le chemin communal est actuellement entretenu par Mr BEDAT.

Le chemin est large, environ 6 m et très frais.

La commission propose de refaire un fossé pour assainir le chemin et de l'empierrier sur une partie.

Accord du conseil.

CHAPELLE DE NANTILLY :

Mr RENAUDET fait remarquer qu'il y a un pin qui risque d'endommager le mur de la chapelle. Voir ce qui peut être fait.

LE DEFFEND :

Le plan est montré aux conseillers.

Mr RENAUDET explique qu'il est nécessaire d'élargir le chemin qui mène chez D. BOUSSARD pour permettre aux riverains d'entrer plus facilement chez eux. Pour cela, un busage d'une douzaine de mètres est nécessaire et un regard devra être fait.

Mr RENAUDET demande l'avis du conseil pour engager les travaux, qui peuvent être réalisés par les employés communaux.

Accord du conseil.

ILLUMINATIONS DE NOËL :

La commission propose d'acheter des nouvelles guirlandes et 4 motifs pour une valeur d'environ 2000 euros.

Accord du conseil.

TRAVAUX EN COURS :

Supérette :

La préparation pour le bi-couche derrière la Supérette a été réalisée la semaine dernière. Le bi-couche sera fait cette semaine si les températures le permettent.

Atelier municipal :

Les employés communaux ont fait du rangement derrière l'atelier.

Mr RENAUDET propose de terminer la clôture (angle du côté de l'entreprise Yac Ingénierie) en réalisant un mur afin que toute la partie communale soit fermée. Ce serait un plus au niveau sécurité. Coût : environ 1500 euros.

Accord du conseil.

Chemins communaux :

De la grosse pierre a été mise dans les gros trous. Mr RENAUDET propose d'attendre Avril pour boucher l'ensemble des trous avec du gravier. Si cela est fait en ce moment, il faudra recommencer au printemps.

Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de Mme LECLEFF, Kiné : Des véhicules se mettent sur la ligne jaune et gênent l'accès au cabinet.

Le conseil propose de mettre des poteaux pour empêcher le stationnement.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Madame TURPEAU fait le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est réunie le 19 janvier.

CANTINE :

Effectif :

En janvier, il y a beaucoup d'absents à la cantine (environ 45 élèves), surtout du 12 au 16 janvier, en raison d'une épidémie de grippe.

Afin d'ajuster au mieux le nombre de repas préparés, il a été demandé aux écoles d'avertir le service de restauration scolaire dans la matinée pour connaître le nombre d'absents.

Matériel de cuisine :

Mme TURPEAU informe le conseil que la cuve et la poêle électrique qui servent à préparer tous les plats mijotés sont en mauvais état.

Selon Mr le Maire et Mr MARY, ce matériel est d'origine (1981).

Mme TURPEAU a demandé des devis :

1^{er} devis : Entreprise QUIETALIS :

Remplacement à l'identique : 11934 € TTC

Variocooking le deux en un : 13418 € TTC

Apparemment le 2 en 1 serait mieux, on peut prévoir la veille et faire une programmation pour que ce soit prêt le lendemain = gain de temps

2^{ème} devis : Entreprise PROMOCASH

Chiffrage en attente, Mme TURPEAU et Mme MOREAU iront voir une démonstration le mercredi 18 Février à Niort.

Mr MARY souhaite que les entreprises du groupe AMI2 soient contactées si elles possèdent ce genre de matériel.

Budget cantine :

Mme TURPEAU précise qu'il y a eu plus de repas servis en 2014 qu'en 2013 (23650 au lieu de 23128).

Par rapport à 2013, les coûts d'alimentation ont baissé ainsi que celui de l'entretien. Par contre, on peut noter une hausse des charges de personnel, dues en partie aux arrêts maladie.

Coût revient d'un repas : 4,88 euros

Prix vente : 2,50 € en 2014, 2.60 € en 2015

Mr le Maire informe le conseil qu'il y a un 3^{ème} boulanger installé à Chiché. Il s'agit de Mr DELPORTE, qui habite le Bois Morin. Son projet est de produire son blé bio et de le transformer en pain. Depuis peu, il approvisionne l'AMAP et quelques particuliers.

Mme MOREAU, responsable du restaurant scolaire, doit le contacter pour connaître ses prix et pour savoir s'il pourrait fournir la quantité nécessaire.

Mr le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour lui faire appel en alternance avec les autres boulangers chichéens. Actuellement il n'y a pas de pain bio à la cantine, les autres boulangers de Chiché n'en font pas.

Mr MARY et Mr RENAUDET demandent s'il est déclaré et s'il respecte la réglementation pour fournir une restauration scolaire.

La question lui sera posée.

Accord de principe du conseil si le cadre réglementaire est respecté.

Affaire à suivre.

APS :

La commission a abordé le sujet de la tarification pour 2015/2016.

Mme TURPEAU précise que le dialogue a toujours été clair vis-à-vis des familles : les activités étaient gratuites la 1^{ère} année et seraient payantes la seconde année.

La commission suggère une tarification par période (12 à 13 semaines à chaque fois) facturée en 3 fois et propose de fixer le tarif à 1 euro par séance.

Cela reviendrait à environ 76 euros annuels par enfant présent toute l'année.

Mr GOYEAU demande quand les familles seront mises au courant. Il lui semble important que les familles soient informées suffisamment tôt pour pouvoir prendre leur décision et prévoir la dépense.

Mme CROCHON pense qu'à partir du moment où cela va être payant, beaucoup de grands (CM 1 et CM2) ne viendront plus aux APS.

Mme TURPEAU dit qu'une réunion publique peut à nouveau être organisée pour informer les familles mais toutes les familles ne se déplacent pas.

Il faut également sensibiliser les familles au fait que la commune n'a pas le choix, on a imposé aux communes de mettre en place le service et elle ne peut pas assumer tous les frais.

Mme TURPEAU propose d'envoyer un courrier à chaque famille avant le mois de juin.

Effectivement, il est également important pour la commune de connaître rapidement le nombre d'enfants à accueillir pour anticiper les moyens humains et financiers à mettre en place.

Mr le Maire propose que le conseil se prononce sur le prix de la séance proposé par la commission.

Vote : accord à l'unanimité pour fixer la séance à 1 €

Concernant l'animation, Elise BARCO, coordinatrice APS, réfléchit pour mettre en place des ateliers à thèmes. Elle doit également établir un budget pour la fourniture du matériel pédagogique et la prise en charge d'intervenants

AGGLO 2B :

Mme TURPEAU indique que la commission enfance de l'Agglo2b travaille pour établir un Projet éducatif et un règlement identique à toutes les structures du territoire. En effet, actuellement chaque site a son propre règlement.

Mr le Maire demande ce qu'il en est du PEDT et du projet pédagogique pour les APS.

Mme TURPEAU précise que ceux-ci n'ont pas encore été envoyés sur les conseils de Mme Yolande SECHET.

En effet, les maires du territoire doivent se réunir le 10 Février pour discuter du décret de l'Etat qui dit que le périscolaire + les APS sont de la compétence de l'Agglo.

Dans ce cas, la garderie du mercredi midi serait également à la charge de l'Agglo.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Madame PICHERIT indique que la commission s'est réunie le 21 janvier et fait le compte-rendu aux membres du conseil :

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES :

1 er cas : Demande de salle au tarif communal pour un mariage par les grands parents (habitants la commune) pour leur petite fille (n'habitant pas la commune)...

Le règlement en vigueur stipule que dans ce cas, le tarif applicable est celui hors commune.

La commission désire continuer à respecter cette règle mais propose qu'à l'avenir si les parents paient des impôts sur la commune, le tarif appliqué soit le tarif commune.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Vote :

Accord du conseil pour appliquer le tarif communal lorsqu'un parent (ascendant direct) paie des impôts sur la commune : 18 voix pour, 1 abstention : Mr MARY

2^{ème} cas : demande de location de la salle du théâtre alors que les autres salles communales ne sont pas toutes réservées.

Proposition d'augmenter le tarif de cette salle : de 67.30 euros, elle passerait à 90 euros.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer :

Vote : accord pour de louer le théâtre même si les autres salles ne sont pas louées mais au tarif de 90 euros. Décision applicable à partir de ce jour.

Prévenir la personne ayant fait la demande.

Un courrier sera également envoyé aux personnes ayant déjà signé un contrat de location pour les avertir du changement de tarif.

3^{ème} cas : demande du Football Club Chichéen pour la location de la salle du théâtre à l'occasion d'un spectacle sur 2 jours avec but lucratif (20 et 21 février 2015).

La commission propose le tout pour 100 euros.

Vote : Accord du conseil.

4^{ème} cas : Mme BOUVIER est allée voir la salle de musique au-dessus de la salle des fêtes avec le président de l'association JEPS et la nouvelle responsable de l'ACE à Chiché.
Quand elle est entrée, il faisait très chaud et le radiateur était bouillant. Pourtant semble-t-il, est noté au mur un mode d'emploi du chauffage. Il est demandé à la commission bâtiment de se pencher sur la question par rapport à ce radiateur énergivore... (Chauffage se déclenchant avec la lumière ou bouton marche arrêt...)
Mr GELINEAU a également été contacté par rapport à tout ce qui est stocké dans ce local. Demande également de séparateurs afin que les enfants ne touchent pas au matériel des JEPS.
Après en avoir discuté, le conseil décide d'installer les grilles d'exposition pour servir de séparateurs.

14 JUILLET 2015 :

La commission confirme le lieu choisi : Chantegros
Le stock cars organise sa manifestation annuelle les 18 et 19 juillet, ce qui facilitera le travail par rapport à la logistique.
Les employés communaux aideront les membres du stock cars pour le montage de matériel et vice-versa...
Voir avec eux pour groupes électrogènes, parkings, toilette sèche, sono, barbecue pour les grillades, stands...
Dès fin mars, début avril, la commission ira sur le terrain pour le tracé du « golf paysan » et l'emplacement des différents équipements. Mme PICHERIT explique le principe du golf paysan.
La commission propose de maintenir un feu d'artifice pour le 14 juillet et d'augmenter la communication par rapport à cette manifestation.

Mr GOYEAU suggère de proposer aux APS une participation à la préparation : confection des fanions et fléchage du « golf paysan », ce qui amènerait les parents à s'intéresser à cette journée. Mr BOCHE se propose de réaliser des « clubs » en bois façon « croquet ».

La commission désire également associer le foyer des jeunes à cette manifestation où il pourrait récolter des fonds...
Un courrier sera adressé aux différentes associations pour les inviter à nous rejoindre pour réfléchir à l'élaboration et à la participation de chacun.

Plusieurs idées ont été émises :

- une randonnée pédestre ou à vélo le matin
- un golf paysan par famille ou en équipes
- un concours de belote
- un repas (estimation du prix qui pourra être demandé aux participants)
- Proposition de mettre en place un transport jusqu'à Chantegros avec le car de la commune pour les plus anciens

Réflexions à affiner.

Mme PICHERIT demande aux conseillers qui pensent être là au 14 juillet car l'idée serait que les conseillers participent à l'organisation du repas.

Journée du 6 juin 2015 :

L'idée était de se rencontrer à La Poraire, mais s'il fait mauvais temps, la commission propose d'utiliser le club house avec des stands couverts en prolongement. De plus, pour un méchoui, autour cela ne gênera personne et il y a de la place.

e) COMMUNICATION

VŒUX DU MAIRE :

Mr le Maire revient sur la cérémonie des vœux du Maire. Il pense qu'il serait peut-être intéressant de faire participer le conseil des jeunes aux prochaines éditions.

Mr le Maire demande si le conseil a des remarques concernant son organisation.

Mr BOCHE dit que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont présentes.

Mme PICHERIT pense qu'on pourrait peut-être attirer les nouveaux habitants en leur offrant des petits cadeaux.

Mme PUYJALON signale que beaucoup de chichéens pensent que seuls les nouveaux habitants et les associations sont invités.

Continuer à communiquer sur ce sujet par l'intermédiaire du CHIC, et du site internet prochainement opérationnel, des articles dans la presse.

DOSSIER EOLIEN :

Mr le Maire informe le conseil que la Sté JUWI a été rachetée par la Société NEOEN.

L'instruction du permis de construire déposé fin décembre 2013 est actuellement à l'arrêt car lors de l'étude faunistique, il a été découvert la présence d'un oiseau rare. Cela doit être discuté avec la DREAL.

Mr le Maire demande au conseil ce qu'on fait par rapport aux termes employés par Mr NAUDIN, Président de FAYE-PAYSAGES, lors de son dernier courrier adressé à Mr CHATAIGNER

Décision du conseil : ne pas polémiquer, ne rien faire.....

SITA :

Mr le Maire indique au conseil qu'il a reçu le tonnage du centre d'Amailoux pour l'année 2014. Tonnage : 71039,72 tonnes

Redevance à percevoir : 31967,87 €

D'autre part, il précise que la SITA a engagé des travaux d'installation de capteurs d'odeurs et qu'elle a demandé à Mr le Maire de lui trouver 2 endroits où poser les capteurs.

Mr le Maire pense leur indiquer le Plessis Olivier chez Mr GIRET et Rochavelle chez Mr RAMBAULT. Des relevés seront faits chaque semaine pendant 2 mois.

ENQUETE MACROSISMIQUE :

Mr le maire rappelle le séisme du 29 janvier au soir de magnitude de 3.7 et informe les conseillers qu'il a rempli un questionnaire concernant le ressenti sur Chiché et l'impact sur les bâtiments communaux.

VISITE SENAT :

Mr le Maire reprend la liste des présents.

Rappel du prix : 45 euros par personne pour le transport en car + le repas pour le conjoint

Mr le Maire propose que le prix du car soit pris en charge par la commune pour les élus.

Décision du conseil : non tout le monde paie sa place.

Mr MARY fait une autre proposition : transport gratuit pour les conseillers sauf pour les adjoints

Mr le Maire demande au conseil de voter pour cette nouvelle proposition :

Vote : 16 Pour ; 1 contre : Mme ROBIN ; 2 abstentions : Mme PUYJALON et Mr BOUSSARD

Mme CROCHON demande si on peut inviter quelqu'un d'autre quand le conjoint ne peut pas venir. Mr le Maire dit qu'on verra s'il reste des places.

Actuellement, il reste environ 22 places. Elles seront proposées aux membres du CCAS dans un premier temps et ensuite peut-être au personnel communal.

ASSEMBLEES GENERALES :

Mr le Maire fait le point sur les assemblées générales qui ont eu lieu depuis la dernière réunion de conseil :

Panier du Thouaret :

Présence de Mr le Maire
Baisse des adhérents

Informatique à Chiché :

Présence d'Isabelle PICHERIT
Baisse des effectifs.
L'association se pose des questions sur sa pérennité, les besoins semblent diminuer.

Randonnées Chichéennes :

Présence de Mme ROBIN, Mme BOUVIER et Mr MARY
Bonne participation des adhérents.
Présentation du bilan annuel.
L'association a indiqué qu'elle avait défrichée l'allée des 4 bornes.
Un reportage photo très bien fait a été diffusé. L'association serait prête à le transmettre à la commune.

UCA :

Présence de Mr le Maire qui a l'impression que l'association a trouvé un nouveau souffle.
Bonne participation
Projet : organisation des 30 ans de la foire commerciale organisée par l'UCA en octobre 2015.
A cette occasion, l'association sollicite l'aide de la commune.

Assemblées générales à venir :

Amicale du Don du sang : le 13 Février 2015 à 20 h 30
Mr le Maire demande si quelqu'un peut y aller car il est retenu par ailleurs. Mr BOUSSARD se propose de représenter la commune.
Les Martins Pécheurs : le 21 Février 2015 à 10 h 00

BULLETINS MUNICIPAUX :

Mr le Maire informe le conseil qu'actuellement il reçoit beaucoup de bulletins municipaux des communes aux alentours : Amailloux, Faye l'Abbesse, St Jouin de Milly, Boismé, la Chapelle Saint Laurent, Maisontiers, Nueil les Aubiers, Chichée.
Ils sont à la disposition des conseillers s'ils désirent les consulter.

LOGO + SITE INTERNET :

La commission communication a étudié les propositions faites par l'entreprise CREAPRIM.
Mr le Maire donne la parole à Mme ROBIN pour qu'elle présente les 3 propositions retenues par la commission. Le conseil visionne les 3 projets et chacun donne son avis.
Mme PUYJALON aurait préféré remplacer la phrase « Commune active » par « Commune naturellement active » mais Mr le Maire pense que cela est trop restrictif et que cela élude le fait que l'Homme est acteur sur sa commune.
Mr le Maire propose de voter.
Vote : proposition N° 2 : 17 voix ; 2 abstentions : Mmes TURPEAU et MORO
Mme ROBIN précise que le site internet devrait pouvoir redémarrer fin février.

2. ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

2.1. MODIFICATION DE L'ORGANISATION HORAIRE DES SERVICES TECHNIQUES

Mr le Maire rappelle que l'horaire de travail actuel des quatre agents est le suivant :
Horaires d'été : 7 H 30 – 12 H 00 / 13 H 30 – 17 H 00 soit 40 heures sur 7 mois,
Horaires d'hiver : 8 H 00 – 12 H 00 / 13 H 30 – 17 H 00 soit 37 H 30 sur 5 mois.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier ces horaires de travail pour des raisons d'effectifs les lundis et vendredis, il est donc proposé au Conseil municipal les modifications suivantes :

Horaires d'été : 7 H 30 – 12 H 00 / 13 H 30 – 17 H 00 soit 40 heures d'avril à septembre,
Horaires d'hiver : 8 H 00 – 12 H 00 / 13 H 30 – 16 H 30 soit 35 heures d'octobre à mars.

Le Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, consulté, a rendu un avis favorable, pour les deux demandes, lors de sa séance du 13 janvier 2015.

Après délibération, les membres présents acceptent donc les modifications d'horaires ci-dessus. Elles seront applicables à compter du 16 février 2015.

2.2. FIN DE CONTRAT DE MR CHATRY

Mr le Maire informe le conseil que Philippe CHATRY a fait valoir ses droits à la retraite et quittera l'équipe fin avril. Mr le Maire précise qu'au départ il a été embauché pour un surcroît de travail, notamment pour réaliser des travaux à l'école publique et que depuis la commune a continué à l'employer en en intérim.

Mr le Maire souligne le travail de qualité effectué par Mr CHATRY depuis plusieurs années. Il propose de ne pas le remplacer dans un premier temps et de prendre quelqu'un de façon ponctuelle en cas de surcroît de travail.

Coût du salaire de Mr CHATRY sur l'année 2014 : 17824 euros.

Accord du conseil.

3. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE LASAT, CONTROLES MICROBIOLOGIQUES CANTINE

Mr Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des réglementations d'hygiène et sécurité, il est nécessaire de faire réaliser des prélèvements et des analyses des denrées alimentaires au Restaurant scolaire.

Mr le Maire présente donc la proposition de reconduction de convention d'analyses agro-alimentaires du LASAT pour l'année 2015.

Mr RENAUDET demande si on peut travailler avec d'autres laboratoires.

Mr le Maire le confirme, toutefois, le LASAT est le laboratoire le plus proche de chez nous et il donne entière satisfaction. Mmes MORO et MERCERON précisent que c'est également le moins cher pour les prestations réalisées.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer ladite convention.

4. RACCORDEMENT RUE DES JARDINS

Mr le Maire explique que dans le cadre de la demande de certificat d'urbanisme de Mr BRAUD pour les parcelles cadastrées AH75 et AH112 dont il est propriétaire rue des Jardins, le SIEDS nous demande si on accepte de prendre en charge l'extension du réseau.

Coût : 4048,10 € HT

Participation SIEDS : 2428,86 euros HT

Contribution syndicale de la commune : 728,66 € HT

Mr le Maire explique que chaque année, la commune a droit à 2000 euros.

Donc si le projet devait se réaliser et s'il n'y pas d'autres demandes la même année, cela ne coûterait rien à la commune.

Accord du conseil.

5. CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Mr le Maire rappelle que suite à la visite du Directeur des Archives départementales des Deux-Sèvres, il est nécessaire de procéder au classement des archives de la commune.

Une demande de devis a été faite auprès de l'archiviste de l'Agglo2b qui pourrait intervenir dès début mars.

La prestation comprend :

- La mise en place du cadre de classement des archives communales
- Le tri des archives et la réalisation des éliminations réglementaires
- La réalisation de l'inventaire des archives communales
- L'initiation des secrétaires de mairie à l'archivage

Coût : 25 €/heure, 4 jours/semaine pendant 3 mois, soit environ 10000 euros

Mr le Maire dit que si le conseil décide de budgéter la dépense sur 2015, ce sera forcément au détriment de d'autres actions. Il pense toutefois qu'il faudra que ce soit fait dans un avenir proche. Plusieurs membres du conseil demandent s'il est possible d'étaler la réalisation et la dépense sur 2 ans.

Mr le Maire peut se renseigner mais cela ne changera rien au final.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer et de passer au vote :

Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 4

Mr le Maire se charge donc de reprendre contact avec l'archiviste.

6. ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU THOUARET

Mr le Maire explique que cette enquête a pour objet la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret 2014-2018 prévue par le code de l'environnement.

Cette enquête aura lieu du 16 Février au 18 Mars 2015 inclus.

Le Commissaire-enquêteur, Mr B. PIPET, sera présent à Chiché le 28 Février de 9 h à 12 h.

Le Thouaret représente 56 km et traverse 10 communes.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier et un registre sont disponibles en mairie.

L'objectif est de pouvoir :

- entreprendre toute opération présentant un caractère d'intérêt général : Entretien, aménagement, restauration des sites des écosystèmes aquatiques
- permettre l'intervention de la collectivité sur les terrains privés :
 - . Actions sur les berges et la ripisylve
 - . Lutte contre le piétinement des animaux
 - . Aménagement d'abreuvoir

- . Franchissement des bovins
- . Recharge en granulats
- . Gestion des plantes envahissantes (jussie)
- . Effacement d'ouvrages hydrauliques : déversoir à Boismé, arasement d'ouvrage au Moulin Breton et aménagement de frayère à brochet au Moulin de la Gaude

Coût total estimatif : 331470 euros

Mr le Maire précise que le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Après délibération, le conseil n'a pas de remarque à formuler et donne son accord.

Mr GROLLEAU conclue en disant que de toute façon au niveau européen, il faut se mettre en conformité.

7. LOTISSEMENT LE PINIER 2 : AVENANT ENTREPRISE TPF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux du lotissement « Le Pinier II » sont en cours de finition et explique qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 avec la société Travaux Publics Forestiers de BOISME concernant le lot n°1.

En effet, une moins-value de 2 380,33 € HT est à valider suite à une superficie de chaussée et des longueurs de canalisations d'eau pluviales moins importantes. De ce fait, le montant du marché passe à 167 526,42 € HT.

Après délibération, les membres acceptent les modifications proposées pour le lot 1 et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

8. EMPRUNT LOTISSEMENT : REAMENAGEMENT DU TAUX

Mr le Maire explique qu'il a fait le point des emprunts pour voir si les taux ne pourraient pas être revus. Les demandes ont été faites auprès des banques, pour l'instant seul le Crédit agricole a fait une proposition.

Accord du conseil pour renégocier les emprunts.

9. CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ET DE GESTION PROVISOIRE DES SERVICES : AVENANT N° 1, PROLONGATION JUSQU'AU 31/12/2015

Mr le Maire indique que pour favoriser la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, une convention de transfert de compétences et gestion provisoire a été signée en 2014 avec la Communauté d'Agglomération.

Mr le Maire rappelle que cette convention portait sur :

- . Les modalités du transfert de compétence, comprenant le transfert des biens et équipements, la reprise des travaux à réaliser en 2014 et le transfert des résultats financiers des budgets annexes correspondants.

- . La gestion provisoire des services transférés, en proposant une répartition des missions sur 2014 et la prise en charge de l'ensemble des frais de fonctionnement avec, le cas échéant, un remboursement des frais supportés par les anciennes structures.

Il explique que cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2014 et qu'il est nécessaire de la prolonger d'un an.
Accord du conseil.

10. MISE EN SECURITE DES BATIMENTS : PROPOSITION DU CREDIT MUTUEL

Mr le Maire explique qu'il a eu la visite du Crédit mutuel qui se propose de faire l'inventaire des bâtiments communaux pour les mettre en sécurité (ex : protection des bâtiments contre les risques de vols et de dégradations).

Coût : 29 € HT/mois par bâtiment comprenant :

- . La mise à disposition du système d'alarme
- . La maintenance
- . Le service de télésurveillance
- . L'intervention en cas de besoin

Mr MARY pense que le bâtiment qui serait utile à mettre en sécurité serait la supérette.

Mr RENAUDET pense plutôt aux ateliers communaux.

Le conseil décide de ne pas donner suite.

11. COTISATION AU FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Mr le Maire informe le conseil que cette compétence a été prise en charge par l'Agglo2b donc la commune de Chiché n'a pas à verser le montant de l'adhésion.

12. NUISANCES : ETOURNEAUX

Mr le Maire donne lecture du courrier d'un riverain, qui se fait le porte parole de son quartier, et qui demande l'intervention de la commune pour chasser les étourneaux qui provoquent des nuisances.

Mr le Maire rappelle les solutions envisageables qui avaient été évoquées au conseil du mois de Novembre :

- autoriser le tir (mais cela pose un problème de sécurité dans un bourg)
- utiliser un canon (mais problème de bruit pour les riverains)
- utiliser un effaroucheur à ultra-son (prix de l'appareil : 352 euros)
- faire venir un fauconnier

A l'époque, Il avait été décidé de laisser faire car le conseil pensait que les oiseaux partiraient d'eux-mêmes.

Mr le Maire demande que doit-on faire ? Peut-être faudrait-il couper les roseaux qui abritent les oiseaux.

Mr le Maire se propose d'aller voir Mme MERCERON pour lui demander si elle accepterait de couper les roseaux.

13. DEMANDE DE L'UCA : prêt de tivolis

Mr le Maire rappelle la demande de l'UCA qui souhaiterait que la commune leur mette à disposition deux tivolis afin d'agrandir la foire commerciale à l'occasion des 30 ans de la manifestation.

Mr le Maire a consulté le site de Bocapôle qui loue de barnum de 100 m2 et propose que Mr AUDEBAUD prenne contact avec les communes aux alentours, notamment Pierrefite pour savoir si leurs stands seraient disponibles et à quel prix.

Le conseil donne son accord de principe pour aider l'UCA.

14. OFFRE DE SERVICES DE LA POSTE

Mr le Maire informe le conseil de la visite d'un commercial de la Poste qui propose que leurs agents fassent du social auprès des personnes fragilisées de la commune. Ils feraient le lien avec le CCAS de la commune. Ils pourraient également sensibiliser les habitants à la mise en place des détecteurs de fumée.

Tarif : 3 euros par visite

Mr MARY rappelle que pour les détecteurs, il est important de sensibiliser les personnes sur les prix (maxi 20 euros).

Après délibération, le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de la Poste.